

Le serment bancaire expliqué

OBJECTIFS

Récemment, l'arrêté royal concernant le serment bancaire a été publié au Moniteur belge. Cet arrêté confirme l'entrée en vigueur de nouvelles obligations pour les banquiers à partir du 15 janvier 2025, ce qui aura un impact significatif sur de nombreux employés du secteur. Bien que les changements puissent parfois susciter des craintes, il est important de savoir que cet arrêté vise principalement à promouvoir un comportement éthique et orienté vers le client et à fournir une structure claire dans laquelle les employés bancaires peuvent exercer leurs responsabilités.

Prêter le serment bancaire est plus qu'une obligation formelle. C'est une promesse personnelle dans laquelle vous vous engagez à respecter les règles de conduite et à agir honnêtement, avec soin et dans l'intérêt du client. Cette promesse souligne l'importance de la transparence, de l'intégrité et de la responsabilité sociétale dans les services financiers.

L'objectif de la formation est:

- Vous familiariser avec le texte et le contenu du serment bancaire, afin que vous compreniez pleinement ce qui est attendu de vous et pourquoi c'est important ;
- Accroître votre conscience des obligations et normes éthiques dans le secteur financier ;
- Souligner l'importance de l'intégrité, de l'honnêteté et de l'orientation client dans vos tâches quotidiennes en tant qu'employé ;
- Apprendre à reconnaître et à gérer efficacement les dilemmes éthiques, ce qui est crucial pour maintenir l'intégrité et la fiabilité dans le secteur.

Suivre cette formation vous aide non seulement à être préparé et confiant, mais contribue également à renforcer la confiance des clients dans le secteur financier. En suivant cette formation, vous contribuez à une culture de comportement éthique et d'orientation client, ce qui est essentiel pour le succès et la réputation de votre organisation.

RESUME

Catégorie:

- Compliance & audit
- Gestion financière des entreprises

Niveau:

Basique

Type de formation:

E-learning

Prix:

Les directives de tarification conjointe sont appliquées dans le cadre d'une initiative conjointe.

Heures de recyclage:

- Banque: **0.5h** général
- Assurances: **0.5h** général
- Crédits à la consommation: **0.5h** général
- Crédits hypothécaires: **0.5h** général
- Compliance: **0.5h**

PUBLIC

Le cours de formation peut être suivi par différents groupes cibles :

- employés du compliance et du juridique ;
- cadres bancaires ;
- toutes les personnes participant directement à la réalisation d'activités ou de services bancaires ;
- toute personne souhaitant acquérir des connaissances de base sur le serment bancaire.

CONNAISSANCE PRÉ-REQUIS

Formation de niveau de base : cette formation ne requiert aucune connaissance préalable et couvre la base du sujet.

PROGRAMME

CONTENU

Cet E-learning se compose d'une partie théorique, complétée par des vidéos, des exercices et des exemples pratiques pour un apprentissage interactif.

- Introduction
 - Qu'est-ce que le serment bancaire ?
 - Pourquoi un serment bancaire ?
 - Pertinence et objectifs du serment bancaire.
- Application du serment bancaire
 - Législation et réglementation relatives au serment bancaire.
 - Responsabilités des banques et des employés individuels.
- Contenu du serment bancaire
 - Que comprend le serment ?
 - Quelles règles de conduite sous-tendent ce serment ?
- Procédure de prestation de serment
 - Comment, où et quand ?
 - Que se passe-t-il si je change de fonction ?
- Responsabilité et reddition de comptes
 - Infractions et conséquences
- Conclusion

INFORMATIONS PRATIQUES

- **Durée :** 30 minutes
- **Matériel didactique:** module interactif
- **Heures de recyclage :** Cet E-learning comprend un test en ligne composé de questions à choix multiples. Les heures de recyclage ne sont accordées que si vous réussissez ce test. Si vous l'échouez (résultat inférieur à 60 %), les heures de recyclage ne seront pas accordées pour cet E-learning. Nous vous recommandons donc de ne passer le test que lorsque vous êtes sûr de maîtriser la matière.

MÉTHODOLOGIE

Un « **E-learning** » est un auto-apprentissage à 100 %. Vous vous connectez individuellement à la plateforme d'apprentissage MyFA et traitez à votre rythme le contenu d'apprentissage qui vous est proposé via une présentation interactive. Vous pouvez suivre cette formation en ligne où, quand et aussi souvent que vous le souhaitez. Le matériel didactique se compose d'un format numérique avec texte, vidéo, images, animations, questions de test et/ou références à des documents et/ou sites web pertinents.